

## Démarrer

Si vous devez effectuer des enregistrements d'ici au 31 mai 2018, **débutez les préparatifs dès que possible** – organisez-vous avec les autres déclarants et préparez votre dossier d'enregistrement prend du temps.



## Outils informatiques

Des outils sont disponibles sur le site web de l'ECHA pour préparer et soumettre votre enregistrement:

- ▶ **IUCLID** pour organiser les données.
- ▶ **REACH-IT** pour soumettre les informations et les tenir à jour.
- ▶ **Chesar** pour préparer un rapport sur la sécurité chimique.



## Besoin d'aide?

Pages web REACH 2018 dans les 23 langues de l'UE:

<http://echa.europa.eu/fr/reach-2018>

Introduction à la législation de l'UE sur les produits chimiques:

<http://echa.europa.eu/fr/support/getting-started>

Documents et informations d'appui:

<http://echa.europa.eu/fr/support>

Votre service national d'assistance technique REACH et le service d'assistance de l'ECHA:

<http://echa.europa.eu/fr/contact>

Le réseau Enterprise Europe Network (EEN):

<http://een.ec.europa.eu/about/branches>

En coopération avec:



## REACH 2018

# Restez sur le marché

# Enregistrez vos produits chimiques



<http://echa.europa.eu/fr/reach-2018>

## Produisez-vous ou importez-vous des produits chimiques?

Si oui, **vous devez agir dès maintenant** pour les enregistrer conformément à la législation de l'UE sur les produits chimiques.

### ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR REACH 2018?

Si vous fabriquez ou importez **des substances** dans un volume supérieur ou égal à une tonne par an sur le marché de l'UE/EEE, vous devez les enregistrer.

Si vous fabriquez ou importez **des produits** (mélanges, articles), il se peut que vous deviez enregistrer les substances qu'ils contiennent.

### POURQUOI DEVEZ-VOUS LES ENREGISTRER?

Si vous devez enregistrer une substance et que vous ne le faites pas avant le 31 mai 2018, **vous ne serez plus autorisé** à la fabriquer, l'importer ou la distribuer dans l'UE/EEE.

Certains produits chimiques sont dangereux pour la santé humaine et/ou l'environnement. Vous devez connaître leurs dangers et leurs utilisations afin de pouvoir **agir de manière responsable**. En enregistrant vos produits chimiques, vous montrez que vous avez pris en compte les risques possibles et pouvez donner des conseils sur leur utilisation en toute sécurité.

Vous contribuez également à **protéger la santé humaine et l'environnement** en Europe.

### QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez **compiler des informations** sur la substance et les reporter dans un dossier d'enregistrement. Les informations concernent les propriétés et les utilisations du produit chimique.

Si d'autres entreprises enregistrent la même substance, vous devez **préparer le dossier avec elles**. Vous devez partager les données avec elles pour éviter des essais inutiles sur les animaux, et pour réduire les coûts.

Vous devez ensuite **informer vos clients** sur la façon d'utiliser votre produit chimique en toute sécurité.

